

**Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil
Municipal de la commune de Clerques
Du 23 Septembre 2025 à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de Clerques s'est réuni le 23 Septembre 2025 à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire DOMMANGET Aurélien, après avoir été dûment convoqué le 11 Septembre 2025.

Réunion : Ordinaire

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Véronique CLABAUX, Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, Dominique LORIDAN, Carole PARREIN, COURBY Christophe, SGARD Maxime (arrivé en cours de réunion).

Absents excusés : DUBOIS David, Philippe PIQUET, Marie FASQUEL

Procuration en cas de votes : Marie FASQUEL donne une procuration à M. SGARD Maxime, DUBOIS David a donné une procuration à M. DESSEIN Joël

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Approbation et ratification du compte rendu du 08 Juillet 2025.
- 3- Demande de subvention.
- 4- Vente des terrains
- 5 Délibération pour la participation à la mutuelle des agents communaux.
(reformulation)
- 6- Délibération sur la dénomination des voies communales.
- 7- Délibération suite a la démission de la 1^{ière} Adjointe.
- 8- Questions diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance

M. Joël DESSEIN se propose.

2) Approbation et signature du compte-rendu du 08 Juillet 2025

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du 08 Juillet 2025 a été approuvé et ratifié à l'unanimité des membres présents.

3) Demande de subvention

Monsieur DOMMANGET maire de la commune informe le conseil de la demande de subvention de l'association « The Neighbors » groupe musical de Clerques. Cette association demande la somme de 200 euros par courrier en présentant les comptes de l'association.

Après discussion, une délibération par un vote à mains levées, la demande est accordée à l'unanimité des membres présents

9 voix pour
0 voix contre
0 voix d'abstention

4) Vente des terrains (parcelles boisées A14,16,18)

Monsieur DOMMANGET maire de la commune informe le conseil que la publicité communale sur la mise en vente des parcelles boisées A 14,16,18, pour un total de 7701m² au prix de 1euros le mètre carré a retenu l'attention de deux habitants de Clerques qui ont fait des propositions.

Le premier a fait une offre de 12 000 euros pour les trois parcelles.

Le second a fait une offre de 8 000 euros pour les trois parcelles.

Après discussion, une délibération par un vote à mains levées, le choix s'est porté sur la première offre à 12 000 euros, à l'unanimité des membres présents.

9 voix pour
0 voix contre
0 voix d'abstention

5) Délibération pour la participation à la mutuelle des agents communaux. (Reformulation).

M. DOMMANGET maire de la commune précise que la formulation de la précédente demande de participation devait se faire en donnant uniquement les fonctions des agents et pas leurs noms.

Pour mémoire, La participation minimale est de 15 Euros par mois par agent, une liste des prestataires sera proposée aux agents afin qu'ils fassent leur choix applicable au 1^{er} janvier.

Le C.G.62 (Centre de Gestion 62) propose la MNT, (la Mutuelle Nationale Territoriale) est une structure indépendante, accessible aux agents communaux.

9 voix pour
0 voix contre
0 voix d'abstention

6) Délibération sur la dénomination des voies communales

M. DOMMANGET maire de la commune précise que la poste vient de rendre son rapport.

Celui-ci souligne plusieurs problèmes. Elle rappelle que la précision de l'adressage demeure une priorité pour les services de secours, les sociétés de livraison, les systèmes GPS ou encore le raccordement à la fibre. Dans ce cadre, la loi impose à toutes les communes la dénomination et la numérotation des voies.

Voici les problèmes rencontrés dans notre commune :

1. La place située devant l'église ne comporte pas de nom précis
2. L'habitation de la famille Dessein n'est pas bien référencée
3. La numérotation de la route de LICQUES n'est pas judicieusement agencée. M. DOMMANGET informe que la poste propose de renuméroter toutes les habitations dans un ordre chronologique métrique.

Après discussion et une délibération par un vote unanime à main levée,

- La place devant l'église portera le nom de Place de l'église
- Le chemin accédant à l'habitation de la famille DESSEIN portera le nom de Chemin du point du jour
- La renumérotation de la route de LICQUES est pour le moment reportée compte tenu de la perturbation que cela va engendrer pour les habitants de cette route, une information leur sera faite avant ce changement

9 voix pour
0 voix contre
0 voix d'abstention

7) Délibération suite à la démission du premier adjoint

M. DOMMANGET maire de la commune informe qu'il a reçu le courrier de la démission de la première adjointe, validée par la préfecture ; celle-ci est donc actée, il propose un vote en deux temps, premièrement que soit actée la démission de son poste de la première adjointe et en second temps le décalage des postes de Maxime SGARD de deuxième adjoint à premier adjoint et le poste de Christophe COURBY de troisième adjoint à deuxième adjoint en maintenant les indemnités actuelles

Après ces explications et accords des intéressés un vote unanime à main levée qui valide et acte cette nouvelle situation.

1. Suppression du poste de premier adjoint de madame Ludivine DFOUR et décalage des postes pour messieurs SGARD premier adjoint et COURBY second adjoint.
2. Maintien de l'indemnité actuelle, sans baisse ni augmentation.

9 voix pour
0 voix contre
0 voix d'abstention

8) Questions diverses

8-1 Voirie : Il va falloir envisager de refaire la chaussée de la rue du calvaire, et également de mieux matérialiser le passage piéton devant l'école. Des devis vont être demandés en ce sens.

8-2 Ou en sont les travaux de l'église ?

M. DOMMANGET maire informe le conseil que l'architecte traine pour rendre le cahier des charges de ce fait nous ne pouvons pas lancer les appels d'offres aux entreprises.

Un flyer vient d'être imprimé en lien avec la fondation du patrimoine afin de recueillir des fonds, la première distribution se fera lors de notre loto.

Il est prévu de mettre les statues à l'abri à l'abbaye de WISQUES.

8-3 Est-ce que la restauration de la cloche a débuté ?

M. DOMMANGET maire informe le conseil que pour le moment, nous n'avons pas de retour des devis demandés aux entreprises et que nous n'avons pas de retour non plus de la demande de subvention.

8-4 Est-ce que les travaux d'évacuation du CO2 des cimenteries de LUMBRES et de RETY ont commencé ?

M. DOMMANGET maire informe le conseil que nous n'avons pas de nouvelles de l'avancement des travaux cependant des panneaux ont été installés sur les différentes communes concernées et que nous avons eu la visite d'un huissier en mairie afin de contrôler l'affichage de l'enquête d'utilité publique à ce sujet.

8-5 Les bandes cyclables route de LICQUES ne sont pas adaptées et accidentogènes. M.

DOMMANGET maire, indique que c'est une voie de la chaussée réservée aux cyclistes, délimitée par des bandes et marquages au sol sans séparation physique, et distincte des pistes cyclables par son absence de séparation physique. C'est une solution qui n'est pas tout à fait satisfaisante mais qui a le mérite d'exister. La meilleure solution serait de créer de vraies pistes, cela impose de préempter une bande de terre et d'y aménager des pistes cyclables. Ceci est un autre débat.

L'ordre du jour étant arrivé à son terme monsieur le maire clos la réunion à 20h00

A. DOMMANGET
Maire

J.DESSEIN
Secrétaire de séance

